

# Les Volants de la Fillière 74

Mairie de Groisy  
312, route du Chef Lieu  
74570 Groisy

## RÈGLEMENT PARTICULIER “Les Plumes du Parmelan”

Tournoi de Groisy des 5 et 6 mars 2022

Le règlement est celui régi par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre, Frédéric RIVAULT-PINEAU. Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton sous le n° en cours

1. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBaD, munis d'une licence compétition en cours de validité et en règle avec la FFBaD au jour du tirage au sort. Les inscriptions des licenciés des clubs des départements de la Haute-Savoie, la Savoie, l'Ain et l'Isère seront prioritaires.
2. Le tournoi est ouvert aux joueurs classés N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC à partir de la catégorie minimes (minimes classés au minimum D8 dans la série d'inscription). Le classement Poona et les têtes de série seront déterminés suivant le CPPH en date du **jeudi 10 février 2022**. Le tirage au sort aura lieu le **jeudi 24 février 2022**.
3. Les séries seront regroupées en fonction du CPPH des joueurs en date du 10 février 2022. Conformément au Règlement Général des Compétitions (RGC), article 3.2.1.5., les tableaux seront établis de façon à ce que les écarts ne soient pas trop importants.
4. Le nombre d'inscrits est fixé à 180 joueurs mais pourrait être réduit en fonction des règles sanitaires dictées par les mesures gouvernementales. Afin de garantir le bon fonctionnement de la compétition, la date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 18 février 2022**, inscription définitive à la réception du paiement (cachet de la poste faisant foi ou date de réception du virement en banque).  
Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie et de les limiter à 24 paires maximum en cas de nécessité.
5. Le mode de compétition est le suivant : poules suivies par des éliminations directes avec 2 sortants par poule dans la mesure du possible ou poule unique. Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points.
6. Les tableaux proposés sont : **Doubles Dames, Doubles Hommes qui se joueront le samedi et Doubles Mixtes qui se joueront le dimanche**.
7. Les joueurs auront la possibilité de participer à un ou deux tableaux, qui peuvent être dans ce cas dans deux séries différentes.

8. Le montant des droits d'engagement est fixé à **17€** pour 1 tableau et **20€** pour 2 tableaux (taxe fédérale incluse). Les inscriptions et le paiement peuvent être individuels ou par club. Les inscriptions sur badiste ne seront pas recevables.
9. Les inscriptions devront être envoyées prioritairement par mail à **tournois@lvf74.org** ou par courrier à **Emeline Reydet - 1361F Chez Coppier 74370 Les Ollières**. Les paiements par virement sont à privilégier (RIB indiqué sur la **feuille d'inscription**)
10. L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier dont l'horaire et l'ordre seront donnés à titre indicatif et pourront être modifiés sur décision de l'organisation et du Juge-Arbitre pour le bon déroulement du tournoi.  
Les joueurs devront se présenter et se faire pointer à la table de marque **30 minutes avant l'heure de leur premier match** (heure de convocation). Par contre, **à partir de 12h00**, les joueurs devront se présenter **30 minutes avant leur heure de convocation** (soit 1h00 avant leur premier match).
11. Les tableaux de sortie de poule s'effectueront par tirage au sort intégral dès la fin des matches des poules de chaque série, en présence du Juge-Arbitre.
12. Un joueur sans partenaire de double pourra s'inscrire « au choix » sur la feuille d'inscription. Le comité d'organisation essaiera de lui trouver un partenaire dans la liste des joueurs en attente de partenaire.
13. En cas de remplacement d'un joueur, le règlement appliqué est celui de l'article 13 du Règlement Général des Compétitions. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant peut être remplacé par un joueur "dûment licencié", qui figure en liste d'attente ou non.
14. Une salle d'échauffement sera mise en place à côté du gymnase. Ce lieu est strictement réservé aux compétiteurs. Il est de la responsabilité de chaque joueur d'être présent dans la salle principale lors de l'annonce de son match.
15. Le temps de repos minimum entre chaque match est fixé à **20 minutes**. A l'appel de leur nom les joueurs auront **3 minutes** de préparation sur le terrain (dans cet ordre : test de volant, fin de l'échauffement, mise en tenue conforme et tirage au sort). Tout joueur devra donc se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : volants en nombre suffisant, raquettes, boisson, serviette...**1**. Les joueurs devront porter un masque jusqu'à leur arrivée sur le terrain et le remettre dès qu'ils quitteront le terrain si les mesures gouvernementales en place l'exigent.
16. Le temps de repos est compté dès le dernier point du match précédent jusqu'au début du match suivant. Il pourra être réduit avec l'accord express du joueur. Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
17. Si un joueur ne se présente pas dans le temps imparti des 5 minutes, celui-ci pourra être disqualifié sur décision du juge-arbitre.
18. Les joueurs devront venir récupérer la feuille de match dès l'appel de leur nom et la restituer correctement remplie à la fin de celui-ci.
19. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
20. Tous les volants seront à la charge des joueurs. Le volant officiel de la compétition sera le volant Yonex AS30 au tarif de 23€. En cas de litige, ils seront en vente à la table de marque.

- 21.** Dans le cas où un joueur souhaiterait quitter la salle pour quelque raison que ce soit, il devra en informer le Juge-arbitre et laisser un numéro de téléphone à la table de marque.
- 22.** Tout volant touchant une partie de l'infrastructure de la salle (appliques, poutres...) sera annoncé « let » deux fois lors de l'engagement et faute pendant l'échange.
- 23.** Les matchs seront auto-arbitrés. Les finales pourront être éventuellement arbitrées. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel au Juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, dans la mesure du possible un arbitre officiel (ou faisant office).
- 24.** Tout joueur participant au tournoi s'engage à n'être inscrit sur aucun autre tournoi dont les dates se chevauchent. (article 2.11.3 du RGC) : Il peut par contre s'inscrire par exemple le samedi en double à Groisy et sur un autre tournoi le dimanche (article 2.11.3.3 du RGC).
- 25.** Tous les matchs seront scorés par les joueurs. Lors du premier tour de chaque série sur l'échéancier, le gagnant du match scamera le match se tenant immédiatement après sur le terrain sur lequel il vient de jouer. Lors des tours suivants, c'est le perdant du match qui scamera le match suivant.
- 26.** Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.
- 27.** Contestations : seuls les joueurs ou le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourront contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
- 28.** En raison de la crise sanitaire,
  - le pass sanitaire sera obligatoire,
  - le port du masque sera obligatoire dans tout le gymnase pour toutes les personnes présentes (joueurs dès leur arrivée, entre les matchs ou spectateurs, de plus de 10 ans), le gel hydro-alcoolique sera également nécessaire tout au long de ces deux journées (merci d'apporter votre gel dans la mesure du possible).
  - il est recommandé de limiter le nombre de spectateurs venant voir un joueurCes consignes pourront évoluer en fonction des directives gouvernementales en vigueur au moment du tournoi.
- 29.** Le club décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident. Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents.
- 30.** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au J.A.
- 31.** Le public est tenu de ne pas perturber le bon déroulement de la compétition et est soumis aux consignes des organisateurs et officiels. Les photos seront autorisées, sans flash, afin de ne pas gêner les joueurs.
- 32.** Tout joueur forfait après le tirage au sort devra fournir un justificatif. Le joueur devra le faire parvenir à la ligue dans les 5 jours suivant la compétition, soit par mail à

sophie.bluy@badminton-aura.org, soit par courrier à **Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton, 37 route du Vercors, 38500 St Cassien.**

33. Aucun remboursement ne sera effectué, sous réserve de cas de force majeure, à l'appréciation de l'organisateur.

**Les organisateurs remercient par avance les participants pour leur respect des règlements et des décisions du Juge-arbitre et leur souhaitent un excellent tournoi.**

**Signatures :**

L'Organisateur  
Guillaume LEFEBVRE

Le Juge-Arbitre  
Frédéric RIVAULT-PINEAU